



VILLE DE
HOUILLES

Direction des affaires culturelles

Quotient familial : quelles sont les informations nécessaires sur mon avis d'imposition ?

➤ Pour simuler mes tarifs à l'aide du calculateur du site de la ville, j'aurai besoin :

- 1.** du Revenu fiscal de référence de l'année 2022 sur l'avis d'imposition 2023,
- 2.** du nombre de personnes à charge.

Ces informations sont disponibles sur la **1ère page** et la **2ème page** de mon avis d'imposition :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Impôt sur les revenus de 2020
Avis d'impôt établi en 2021

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos références

Número fiscal :
Déclarant 1 (C) :
Déclarant 2 (C) :
Référence de l'avis :
Adresse d'imposition au 01/01/2021 :

Número FIP :
Número de rôle :
Date d'établissement :
Date de mise en recouvrement :

Identifiant service :

Vos contacts

Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone au 0 809 401 401* du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

3 Revenu fiscal de référence : **41 804**
Nombre de parts : **3,50**

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2021, de vos revenus 2020. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2020.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2021 **Impôt sur les revenus de 2020**
N° fiscal Feuillelet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance :
Déclarant 2 - Nom de naissance :

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				

RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
2		1		3,50

Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Salaires			
Heures supplémentaires non exonérées			
Total des salaires et assimilés (2)			
Déduction 10% ou frais réels			
Salaires, pensions, rentes nets			
Revenu brut global			
CSG déductible			
Revenu imposable			
Revenus au taux forfaitaire	Taux		Montant
Impôt sur les revenus soumis au barème (14)			
Décote			
REDUCTIONS D'IMPOT (15)			
Dons : personnes en difficulté	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
Forfait scolarité : Nombre d'enfants			
Montant de la réduction d'impôt			
Total des réductions d'impôt (20)			
Impôt proportionnel			
Impôt total avant crédits d'impôt			
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS			
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers	Montant déclaré		Montant retenu
Frais de garde des jeunes enfants			
Montant du crédit d'impôt calculé			
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net			
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2020 :			
IMPOT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2020 dû (53):			
Retenue à la source prélevée en 2020 par vos verseurs de revenus :			
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE			

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2023 (dans les conditions prévues aux articles R* 192-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

La Direction des affaires culturelles est à votre disposition pour tout complément d'information.
 Contacts Conservatoire au **01.30.86.23.10** ou conservatoire@ville-houilles.fr
 Contacts Atelier 12 au **01.30.86.32.34** ou pole.culturel@ville-houilles.fr